

Ayvens

Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L.225-115 5° du code de commerce relatif au montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du code général des impôts pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

**PricewaterhouseCoopers Audit**

63, rue de Villiers  
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

**KPMG SA**

Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
92066 Paris La Défense Cedex

**Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L.225-115 5° du code de commerce relatif au montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du code général des impôts pour l'exercice clos le 31 décembre 2025****Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025**

A l'assemblée générale

**Ayvens**

Tour Granite – CS 50318,  
17, Cours Valmy  
92800 Puteaux

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L.225-115 5° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du code général des impôts pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre conseil d'administration.

Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2025. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du code général des impôts. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit, ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du code général des impôts et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant

Ayvens

**Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L.225-115 5° du code de commerce relatif au montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du code général des impôts pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 - Page 2**

---

global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du code général des impôts figurant dans le document joint et s'élevant à 134 116 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

La présente attestation tient lieu de certification du montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du code général des impôts au sens de l'article L.225-115 5° du code de commerce.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 9 avril 2026

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

KPMG SA

 Amel HARDY-BEN BDIRA

 Ridha Ben Chamek

 Guillaume Mabilie

 Maxime Vandebroek

Amel Hardy-Ben Bdira

Ridha Ben Chamek

Guillaume Mabilie

Maxime van den Broek

**PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT**

63 Rue de Villiers  
92200 Neuilly-sur-Seine

*A l'attention de Madame Amel Hardy-Ben Bdira  
et de Monsieur Ridha Ben Chamek*

Puteaux, le 19 mars 2026,

***Objet : Attestation des dépenses éligibles au régime du mécénat fiscal de l'article 238 bis du Code Général des Impôts au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2025***

Chère Madame, Cher Monsieur,

Je soussigné, Monsieur Philippe de ROVIRA, agissant en qualité de Directeur Général d'Ayvens, atteste par la présente que le montant global des sommes des dons s'élève à 174 115,96 euros dont 134 115,96 euros donnant droit aux déductions fiscales visées aux alinéas 1° et 5° de l'article 238 bis du Code Général des Impôts versées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.



**Philippe de ROVIRA**  
Directeur Général



**KPMG S.A**

Tour Eqho - 2 Avenue Gambetta  
92066 Paris La Défense Cedex

*A l'attention de Monsieur Guillaume MABILLE*

Puteaux, le 19 mars 2026,

***Objet : Attestation des dépenses éligibles au régime du mécénat fiscal de l'article 238 bis du Code Général des Impôts au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2025***

Cher Monsieur,

Je soussigné, Monsieur Philippe de ROVIRA, agissant en qualité de Directeur Général d'Ayvens, atteste par la présente que le montant global des sommes des dons s'élève à 174 115,96 euros dont 134 115,96 euros donnant droit aux déductions fiscales visées aux alinéas 1° et 5° de l'article 238 bis du Code Général des Impôts versées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.



**Philippe de ROVIRA**  
Directeur Général



Tour Granite - 17 Cours Valmy  
CS 50318  
F-92800 Puteaux  
RCS Nanterre 417 689 395